Herboriste

RÉF | 2995

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

- Identifier des plantes, évaluer leur qualité et apprendre à les utiliser;
- Transformer les plantes en produits commercialisables : s'approvisionner en plantes médicinales, préparer les plantes en vue de leur utilisation ou de leur transformation, extraire les «principes actifs», élaborer le produit fini, conditionner le produit fini;
- Maîtriser la gestion des différentes phases de l'acte de vente : associer des produits à des besoins particuliers, accueillir le client, s'informer du désir et des objectifs recherchés du client, argumenter la vente, développer les activités promotionnelles des ventes, conclure la vente de manière efficace, fidéliser le client, organiser l'après-vente et les réclamations;
- Entreprendre la création d'une nouvelle herboristerie ou en reprendre une;
- Concevoir l'aménagement intérieur du magasin et de l'étalage;
- Gérer la qualité des produits de l'achat à la vente en passant éventuellement par leur préparation et/ou leur transformation;
- Gérer l'organisation d'un commerce: organiser la gestion des achats, des stocks et du personnel;
- S'informer de l'évolution du marché des plantes médicinales, aromatiques et à parfum.

Programme

- **Cours Professionnels :**

  Première année :
  Visites extérieures en botanique et/ou herboristerie (8h); Aspects comptables, financiers et fiscaux (28); Esprit d'entreprendre, création d'entreprise (12h); Localisation, concept et aménagement d'une herboristerie (32h); Herboristerie - transformation des plantes (24h); Herboristerie - identification des plantes (64h); Botanique (24); Anatomie et physiologie,

diététique (40h); Gestion commerciale (16h); Biochimie végétale (28h).

Deuxième année :
Herboristerie - vente (54h); Visites extérieure en botanique et/ou herboristerie (8h); Suivi du projet d'entreprise (8h); Gestion commerciale (12h); Droit et législation (20h); Aspects comptables, financiers et fiscaux (32h); Autocontrôle (10h); Techniques de vente (10h); Anatomie et physiologie, diététique (40h); Herboristerie - transformation des plantes (22h); Biochimie végétale (20h); Botanique (24h).

- **Pratique professionnelle :**

  En complément des cours, il est fortement conseillé de conclure une **convention de stage** avec un patron-formateur, supervisée par un **délégué à la tutelle** qui est chargé de tous les aspects administratifs et qui veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil.

  Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

  Un stage d'observation de 40 heures est obligatoire pour les candidats qui ne peuvent prouver une occupation dans le métier via une convention de stage ou un contrat de travail.

  Pour plus d'informations, visitez le site de l'organisme

Certification(s) visée(s)

Diplôme de chef d'entreprise, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ET Certificat de gestion

Type de formation

Alternance PME

ORGANISATION

Durée

2 année(s)

Différents horaires sont proposés en 1ère année : Classe A:

Horaire

mardi et mercredi (18h00 à 21h30) - Classe B : jeudi et vendredi (18h00 à 21h30)
Différents horaires sont proposés en 2ème année : Classe A : mardi et mercredi (18h00 à 21h30) - Classe B : lundi et jeudi (18h00 à 21h30)

Début

Septembre

Coût

325 € par an - Coût réduit : Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois sur présentation du formulaire A15 de moins de 2 mois -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Avoir 18 ans accomplis au 31/12 de l'année d'inscription **ET** répondre à l'une des conditions suivantes :

Soit, CESS;
Soit, un diplôme de la formation chef d'entreprise sfpme ou IFAPME dans un métier connexe (sous réserve de l'avis du conseiller pédagogique);
Soit, 3 années d'expérience professionnelle dans le métier **ET** (sous réserve de l'avis du conseiller pédagogique) :
- Ou 4 ème année secondaire réussie en général, technique ou artistique;
- Ou CESI;
- Ou 6ème année secondaire en professionnel réussie (CE6P ou CQ6P);
- Ou Certificat d'apprentissage.

Soit, réussite d'un examen d'entrée.

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Remarques

Il est éventuellement possible de conclure une convention de stage entre le 1er janvier et le 30 avril pour les candidats non inscrits pour l'année académique en cours, mais ayant déjà un patron formateur en vue.
Le but est de permettre aux candidats de démarrer leur formation sans attendre le début de l'année académique suivante.

Pour ce faire, il y a lieu de contacter le délégué à la tutelle qui :
- S'assurera que le candidat est dans les conditions pour suivre la formation choisie
- Fera signer une promesse d'inscription aux cours pour l'année académique suivante.
Les chercheurs d'emploi indemnisés s'informeront préalablement des implications inhérentes à leur statut.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription sur le site de l'organisme. La période d'inscription se situe entre début mai et le 31 octobre.

Pour s'informer uniquement

Vous avez plusieurs possibilités, soit :

- Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux stages (voir les permanences).
- Suivez la vidéo d'un workshop relatif au métier.
- Portes ouvertes à l'efp le 23 avril 2023

Organisme

efp / SFPME- Chef d'Entreprise
Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: efp 0800 85 210
http://www.efp-bxl.be

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation